

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis, les aspirants doivent
1o. Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère; 2o. Avoir au moins seize ans; 3o. Savoir lire et écrire la langue française, et les quatre premières règles de l'arithmétique.

PRIX ET MODE DE PAIEMENT.

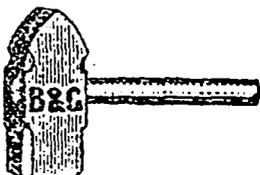
Vingt-quatre piastres par année payables d'avance en trimestre de \$8 chacun: le premier finissant au 1er janvier; le second au 1er mai; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instruments, et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande des parents, au prix des mêmes objets chez les marchands de Québec. Prix, environ \$1 à \$2.

Le pensionnat est tenu par Madame Ve. E. Ouellet, sous la surveillance immédiate du professeur et sous le contrôle de l'école. Prix, sept piastres par mois, payables invariablement d'avance.

Les élèves demi-boursiers de la Chambre d'agriculture B. C. n'ont à donner que deux piastres à chacun des trimestres pour leur instruction, et 2 piastres par mois pour leur pension.

F. X. MÉTHOT, Ptre.,
Directeur.



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 94, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

J. B. C. HEBERT,

ET

J. ANOTIL,

Notaires et Agents,

TIENNENT leur Bureau, à QUEBEC, No. 18, rue STE. FAMILLE (Côte de Léry), Haute-Ville.

NOUVELLES MARCHANDISES.

ETOFFES à Robes, Etoffes à Jupons, Chapeaux en satin, en velours et en feutre, pour dames, Plumes pour chapeaux, Garnitures pour mantilles, Résilles et Epingles pour cheveux.

GILETS et Vestes au tricot pour messieurs, Gilets et Vestes pour dames, Manchons et Victorines en laine, Echarpes, Nouvelles Cravattes en soie et en laine, Echarpes au tricot, Mitaines et Gants d'automne et d'hiver.

DRAPS de Moscou, Drap de Castor, Drap double et triple foulé, Molleton, Drap de Pilotes, Draps pour mantilles, Whitneys noirs et de couleurs pour mantilles, Tweeds d'Ecosse, Tweeds du Canada, Casimirs.

COUVERTURES de laine, Couvertures de laine noire, Couvrepieds blancs et de couleurs, Couvertures de voyages, Flanelles de fantaisie, Carisets, Serges, etc.

PARDESSUS Sibériens avec semelles feutre, Bottines de feutre avec semelles en caoutchouc, Souillers de caoutchouc, Souillers jaunes et noirs d'original.

PALETOTS et Surtouts d'automne et d'hiver, Habits d'automne, Pantalons et Vestes, Chemises de flanelle de fantaisie Frocs et Caleçons de laine et mérinos, Casques de pelleteries, Vêtements pour messieurs faits sur commande par les meilleurs tailleurs.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,

1er nov. 1865 Québec, Rue Sous-le-Fort.

E. BAZARETTI,

MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,

QUEBEC,

IMPORTATEUR de Tabac en feuilles, en torquettes et en poudre—Allumettes—Pipes en bois et plates—Tabatières, etc. Aussi, Parfumeries, telles que huiles, graisses, etc.—Brosses, peignes, savons.—Un grand assortiment de papier à écrire, cartes, chapelets, croix, livres de prières, etc. A vendre à bon marché.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 novembre 1865.

BUREAU DE L'INTERIEUR.

Québec, novembre 1865.

On appelle l'attention des Vendeurs et des Manufactureurs de Tabac aux dispositions contenues dans la Section 105 :

“ Quiconque placera dans des ballots ou barils qui ont été étampés ou marqués en vertu du présent acte, des articles ou denrées sujets à l'excise, sur lesquels le droit imposé par le présent acte n'a pas été payé ou qui n'ont pas été inspectés en la manière prescrite par le présent acte, sans au préalable oblitérer et détruire l'étampe ou la marque susdite, et tout vendeur de ballots de tabac ou tabac à priser étiquetés, marqués ou scellés en la manière prescrite par le présent acte, qui manquera d'oblitérer ou effacer telle étiquette, marque ou sceau avant d'en faire la livraison à l'acheteur, de manière à ce qu'il ne soit plus possible d'en faire usage de nouveau pour les mêmes fins, sera coupable de délit et passible pour chaque semblable offense d'une amende de cinquante piastres, et en outre, punissable, à la discrétion de la cour devant laquelle l'affaire est jugée, d'un emprisonnement pour une période de pas moins de un ou de plus de douze mois.”

F. A. ST. LAURENT

IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMERICAINE,

No. 6, rue et faubourg St. Jean
QUEBEC.



F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres, Ferrures de maisons, Outils pour les ouvriers, Glaces de miroirs, Couleurs sèches et à l'huile, Vitres, Mastic, Huile pour peinture, Pinceaux, Brosses, Ferblanc, Tole, Pistolets, Fusils, Poudre, Plomb, Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↔ A vendre en gros et en détail. ↔

AUX CULTIVATEURS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'ayant un assortiment considérable d'Épiceries fraîches, de Vins et Liqueurs de toutes sortes, est prêt à satisfaire toutes commandes qui pourraient lui être faites par écrit ou autrement. Il en fera l'expédition, par le Grand Tronc ou les Bateaux-à-vapeur, sous le plus court délai.

JOSEPH LACHANCE,

No. 3, rue Sous-le-Fort, et No 3 sur l'ancien marché, B.-V., Québec.

A VENDRE à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière :

ETRENNES DU JOUR DE L'AN